



La Providence

Établissement privé hors-contrat

*Pédagogie classique et structurante
Ambiance stimulante
Respect et bienveillance mutuels*

CHARTRE DE L'ÉCOLE LA PROVIDENCE

L'école La Providence est un établissement scolaire privé indépendant, dit hors-contrat, regroupant une école maternelle, primaire et secondaire, créé par des familles au service des familles. Les valeurs de l'établissement sont celles du respect bienveillant et d'une confiance mutuelle, dans un esprit catholique.

L'école La Providence a pour mission d'accueillir les enfants de toutes les familles en accord avec son projet pédagogique pour prolonger dans un cadre scolaire leur action d'instruction et d'éducation.

L'école La Providence a fait d'une parole de Don Bosco sa devise: **Instruire dans la Joie !**

Pour parvenir à son but, l'école La Providence s'engage sur des points concrets :

- **L'adhésion à la « Charte de Protection des mineurs »**, éditée par la Fondation pour l'Ecole
- **La sélection de ses enseignants** sur leur niveau universitaire, leur savoir-faire pédagogique, et l'exemplarité de leur conduite
- **La volonté d'accueillir tous les enfants**, indépendamment de leur origine sociale ou de leur pratique religieuse, dans la mesure où leur famille adhère aux valeurs du projet pédagogique. Dans un premier temps, compte-tenu des effectifs, la mixité est de rigueur au primaire comme au secondaire.
- **Le suivi personnalisé** rendu possible par des classes à petits effectifs (classe de 18 élèves)
- **L'attention et la bienveillance** quotidiennes de la part des enseignants à l'égard de chacun des enfants et de leur famille,
- **La pédagogie classique éprouvée**, s'appuyant sur le postulat que tous les enfants peuvent réussir : le rôle des enseignants est de transmettre des connaissances afin de guider les élèves dans cette voie de la réussite et de l'épanouissement personnel.
- **Le choix d'étude** basé sur leurs qualités humaines, littéraires et historiques, ainsi qu'une approche concrète des Mathématiques, et ce dès le plus jeune âge.
- **L'importance accordée aux matières artistiques**, (musique, arts plastiques, théâtre) et que prolongent tout au long de l'année les voyages et les sorties culturelles.
- **Le mode d'enseignement** fondé sur l'observation du réel et le développement du sens critique : la découverte du savoir doit être concrète avant d'être théorique.
- **Le désir de prendre le temps de laisser les enfants grandir**, en respectant leur rythme, celui des saisons et du calendrier liturgique, et en admirant la beauté du monde qui nous entoure.
- **L'organisation des élèves « en équipe »** favorisant l'autonomie des plus petits et le sens de la responsabilité des plus grands,
- **Le souci d'enraciner les élèves dans leur culture** et de leur transmettre l'amour de leur pays.

En retour, les familles s'engagent à collaborer étroitement avec l'équipe enseignante dans le suivi de leur enfant, adhérant aux valeurs de l'école et au projet pédagogique.

Signature des représentants légaux, précédé de la mention manuscrite « bon pour accord, lu et approuvé »